

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 septembre 2022

Délibération n° 2022-1331

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Rillieux-la-Pape

Objet : Équipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation publique d'eau potable et d'une servitude de passage de canalisation publique d'eaux pluviales et d'eaux usées en tréfonds de 2 parcelles de terrain, situées au lieudit La Cadette et au 34 montée Castellane, appartenant à la société anonyme d'économie mixte SEMCODA ou à toute société à elle substituée

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Valérie Roch

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), Mme Carrier (pouvoir à M. Geourjon), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Corazzol (pouvoir à M. Le Faou), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), M. Girard (pouvoir à M. Quiniou), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier), M. Lungenstrass (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury).

Conseil du 26 septembre 2022**Délibération n° 2022-1331**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Rillieux-la-Pape

Objet : Équipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation publique d'eau potable et d'une servitude de passage de canalisation publique d'eaux pluviales et d'eaux usées en tréfonds de 2 parcelles de terrain, situées au lieudit La Cadette et au 34 montée Castellane, appartenant à la société anonyme d'économie mixte SEMCODA ou à toute société à elle substituée

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de travaux de sécurisation du réseau d'alimentation en eau potable, la Métropole de Lyon se propose de créer une nouvelle canalisation d'eau potable, en parallèle du réseau séparatif d'eaux usées et du réseau pluvial existant, au niveau du ravin de la Castellane, localisé entre les avenues de Genève au sud et Leclerc au nord.

Cet ouvrage passera en tréfonds des parcelles, appartenant à la société anonyme d'économie mixte SEMCODA, cadastrées AM 375, situées au lieudit La Cadette et AM 613, situées 34 montée de la Castellane à Rillieux-la-Pape.

II - Institution de servitudes

À cette occasion, la Métropole se propose de régulariser la situation foncière de la canalisation d'eaux usées existante sur ces parcelles.

Aussi, aux termes de la convention à intervenir, il est institué une servitude de passage de canalisation publique pour le transport d'eau potable d'un diamètre de 500 mm, sur un linéaire total de 85 m, dans une bande de terrain d'une largeur de 1,5 m, une hauteur minimum de 1 m étant respectée entre la génératrice supérieure de la canalisation et le niveau du sol de ces terrains.

La pose de cette canalisation répond aux exigences des nouvelles normes de qualité de distribution d'eau potable.

Il est également institué une servitude de passage de canalisation publique d'eaux usées et pluviales d'un diamètre de 300 mm sur un linéaire de 7,5 m, pour la parcelle cadastrée AM 375 et un linéaire de 52 m, pour la parcelle cadastrée AM 613.

III - Conditions financières

La société anonyme d'économie mixte SEMCODA consentirait à l'institution, à titre gratuit, de ces 2 servitudes sous ses propriétés, au profit de la Métropole.

Tous les frais inhérents à cette convention seront à la charge de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'institution, à titre gratuit, au profit de la Métropole, d'une servitude de passage de canalisation publique d'eau potable, sous les parcelles cadastrées AM 375 et AM 613, situées au lieudit La Cadette et au 34 montée Castellane à Rillieux-la-Pape, dans le cadre de travaux de sécurisation du réseau d'eau potable,

b) - l'institution à titre gratuit d'une servitude de passage de canalisation publique pour l'évacuation des eaux usées et pluviales sous ces mêmes parcelles, dans le cadre de la régularisation de cette servitude,

c) - la convention à intervenir entre la Métropole, d'une part, et la société anonyme d'économie mixte SEMCODA ou toute société à elle substituée, d'autre part, relative à l'institution de ces 2 servitudes.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense totale correspondante** sera imputée sur l'autorisation de programme global P20 - Eau potable, individualisée le 25 janvier 2021 pour un montant de 3 965 650 € en dépenses et 1 677 790 € en recettes sur l'opération n° 1P20O7278.

4° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2022 - chapitre 011 - opération n° 1P20O7278, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - **L'institution de ces servitudes** à titre gratuit fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses et en recettes sur l'opération n° 1P20O4931.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 septembre 2022

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220926-289399-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 septembre 2022 Date de réception préfecture : 28 septembre 2022 |
|---|